



Observatoire de la Corruption

Revue de presse hebdomadaire

DU 18 AU 24 DÉCEMBRE 2010

N° 139

Dans ce numéro :

MAROC	2 - 8
INTERNATIONAL	9
COMMUNIQUÉ	10 - 11

Cette revue de presse est préparée par l'Observatoire de la Corruption

La presse de cette semaine a manifesté un intérêt particulier à la triple interdiction de la cérémonie de remise du prix de l'intégrité par Transparency Maroc. Le Conseil national de l'association a diffusé un communiqué de presse dénonçant cette décision. L'intégralité du communiqué est disponible à la fin de ce numéro. Cette interdiction a fait l'objet d'une question posée au parlement par le parti de la justice et du développement (PJD), dont voici le lien de la vidéo : http://www.youtube.com/watch?v=vsAn_N1ms0Q

21/12 /2010

LesEchos



Transparency Maroc indésirable ?

« Transparency Maroc va décerner aujourd'hui à Rabat le prix de l'intégrité. La cérémonie, prévue au début à l'hôtel Tour Hassan va se dérouler finalement au siège de l'ONG dans la capitale. Ce changement de dernière minute s'explique, selon l'association, par une demande d'autorisation des autorités. Or la wilaya de Ra-

bat a brandi une fin de non-recevoir. Car la demande doit se faire 48 heures au préalable. Reste à savoir si tous les hôtels exigent pour la réservation de leurs salles de conférences une autorisation administrative ? »

22/12 /2010



Corruption La remise du prix de l'intégrité à El Khyari encore interdite

... La cérémonie de remise du prix de l'intégrité attribué par Transparency Maroc au président de l'association Rif des droits de l'Homme a subi le couperet de l'interdiction pour la troisième fois. Un record en l'espace de 12 jours. Décidément, Chakib El Khyari n'a pas la cote auprès des autorités marocaines. Et elles semblent tenir à le faire savoir publiquement. Retour en arrière sur une interdiction annoncée depuis le 9 décembre. « La première fois, lorsque les responsables de la Bibliothèque nationale nous ont fait savoir que celle-ci ne pourrait abriter une telle cérémonie pour cause d'agenda, la deuxième, quand la direction d'un hôtel à Rabat a de-

mandé l'autorisation des services de la wilaya, lesquels ont bien entendu refusé de donner leur accord, et la troisième fois, lorsque les mêmes services ont interdit la tenue de la cérémonie dans les locaux de notre association », nous résume Rachid Filali Meknassi. Commentant cette série d'interdictions, le Secrétaire général de Transparency Maroc souligne que « c'est inadmissible. C'est une décision illégale et c'est une violation de la loi ». D'un ton moqueur, Filali déclare qu'« en agissant de la sorte, les autorités marocaines ont visiblement voulu donner plus d'importance au prix de l'intégrité, attribué cette année à Chakib El Khyari ».

22/12 /2010



Maroc : les autorités "interdisent" une réunion de Transparency

Les autorités marocaines ont interdit une cérémonie de remise d'un prix par l'ONG Transparency-Maroc (TM) à deux militants des droits de l'Homme, a indiqué mardi à l'AFP l'un de ses dirigeants. « La police est intervenue lundi soir dans les locaux de TM à Rabat pour nous signifier que la remise du prix de l'intégrité, qui devait se dérouler dans les locaux de notre ONG, était interdite », a déclaré Sion Assidon, membre du Conseil national de Transparency-Maroc. Cette cérémonie devait se dérouler au local de TM à Rabat et distinguer le militant associatif Chakib Khyari et l'avocat de gauche Abderrahim Berrada. Contacté par l'AFP, un

responsable des autorités locales de Rabat a déclaré que « TM devait faire la déclaration 48 heures avant la réunion, qui est une réunion publique ». Selon Assidon, « il s'agit d'une réunion privée, dans un lieu privé. Elle n'est donc soumise à aucune autorisation préalable. Le Maroc vit une régression dangereuse ». Le prix de l'intégrité devait être remis dans un premier temps aux deux militants le 9 décembre mais la remise avait été interdite par « l'administration de la Bibliothèque nationale de Rabat », où elle devait initialement se dérouler, a précisé Assidon.

23/12 /2010



Transparency Maroc

Une cérémonie qui risque de devenir une affaire politique. La remise du prix de l'intégrité au militant associatif, Chakib el Khyari (emprisonné actuellement), et à l'avocat Abderrahim Berrada, a été encore une fois annulée. Transparency Maroc devait le décerner le 21 décembre à Rabat. Elle a été forcée d'annuler sa cérémonie pour la 3e fois... A l'heure où nous mettions sous

presse, l'association s'est réunie hier à Rabat pour décider de la suite à donner à cette affaire. L'incident intervient au moment où le Maroc compte accueillir, en 2011 à Marrakech, une conférence internationale sur la lutte contre la corruption.

18-19/12 /2010



Corruption : le président de la municipalité de Midelt écope de 8 mois de prison

Le tribunal de première instance de Meknès a condamné jeudi, l'ex président de la municipalité de Midelt, Mohamed Hanini, du parti justice et développement (PJD), à 8 mois de prison et 10.000 dirhams d'amende. Le président de la commission financière de la même municipalité, Hamou Sariri, du parti Authenticité et Modernité (PAM), a été condamné à la même peine,

pour corruption et abus d'autorité. Pour rappel, les deux élus de la ville de Midelt avaient été filmés en août dernier, en flagrant délit de négociation avec deux autres personnes à propos d'un pot de vin. La vidéo fut largement diffusée sur YouTube et entraîna l'arrestation des deux élus et leur exclusion des rangs du PJD et du PAM.



La police a déclenché une enquête sur un grand scandale d'habitat anarchique à Salé

La police judiciaire de Salé a entendu les bénéficiaires des magasins d'un centre commercial construit sur un terrain public, dans le cadre d'une enquête sur les irrégularités qui ont affecté la construction et l'attribution des magasins. La police judiciaire, sur ordre du parquet, a convoqué les commerçants qui se sont plaints de

ces irrégularités. Cela constitue un nouveau rebondissement dans ce dossier qui a soulevé une grande polémique à cause de la connivence entre des responsables et des agents immobiliers pour la cession des boutiques pour des sommes pouvant atteindre des millions de centimes.

20/12 /2010

LesEchos

Record d'audience pour « Stop à la corruption »

C'est en novembre dernier que le site « Stop corruption » qui permet aux citoyens et entreprises (notamment les PME) de dénoncer les pratiques illégales dans le monde des affaires a été lancé, mais selon

une source officielle, le site fait déjà un tabac en termes de visites. De novembre à aujourd'hui, plus d'un million d'internautes ont consulté la page « Stop corruption », c'est plus que la plupart des sites officiels du pays.



M. Mohamed Saâd Alami : le Maroc positivement impliqué dans l'initiative MENA-OCDE pour la gouvernance et l'investissement

Le Maroc est positivement impliqué dans les chantiers de l'initiative MENA-OCDE pour la gouvernance et l'investissement à l'appui du développement, a affirmé, vendredi à Rabat, le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la modernisation des secteurs publics M. Mohamed Saâd Alami. S'exprimant à l'ouverture de la première réunion du groupe de réflexion "Croissance verte et développement territorial", M. Alami, président du programme MENA-OCDE pour la gouvernance a souligné que le Royaume contribue

activement aux activités de cette initiative, donnant ainsi une forte impulsion à la coopération entre le Royaume et l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE)... M. Alami a aussi souligné que le Maroc sera bientôt proclamé membre observateur permanent dans la commission de la gouvernance publique de l'Organisation « ce qui constitue un grand pas en avant dans sa relation avec l'organisation et renforce sa position au niveau international ».

20 /12 /2010

**Une ligne téléphonique pour dénoncer la corruption au conseil communal de Marrakech**

Après le scandale impliquant un président de commune dans l'arrachage d'arbres centenaires pour construire une galerie commerciale, plusieurs fonctionnaires communaux sont mêlés à des irrégularités concernant le marché de gros des légumes et des fruits. Le dévotement de ces pratiques a permis à certains fonc-

tionnaires de la commune de s'enrichir, avant de démissionner de leur poste pour ne pas rendre de comptes. Les aspects négatifs prévalent dans l'actuelle gestion communale. Pour stopper ce phénomène, la commune urbaine de Marrakech a mis à la disposition des citoyens une ligne téléphonique « Allo Citoyen ».

**Le directeur de l'académie de la région de Marrakech-Tensift-Al Haouz révèle des irrégularités commises par Al Omrane**

Mohammed Maazouz, le directeur de l'académie de la région de Marrakech-Tensift-Al Haouz, a révélé que des lots, destinés à la construction d'écoles, ont été attribués par Al Omrane à des sociétés, dans des circonstances peu claires. M. Maazouz, nommé directeur

de l'académie depuis deux mois, a souligné, lors d'une réunion sur le plan de travail de l'éducation pour la rentrée scolaire 2011-2012, les irrégularités qui ont marqué la gestion du domaine éducatif dans la région.

21 /12 /2010

**La police judiciaire interroge à nouveau des responsables istiqlaliens sur des dossiers de corruption à Bouznika**

Lundi 20 décembre, la police judiciaire de Casablanca a interrogé le premier vice-président istiqlalien de la commune de Bouznika, et le secrétaire général du bureau régional du Parti de l'Istiqlal, poursuivis pour trafic d'influence et irrégularités dans la cession de quatre magasins propriété de la municipalité à Douar Ouled Amara, et leur transformation en café dont le premier

vice-président possédait la moitié avant de vendre sa part. Afin de donner un aspect légal au marché, l'acceptation de la cession a fait l'objet d'un consensus lors de la session ordinaire du mois d'octobre du conseil communal. Une décision jugée aberrante par les sources du quotidien « Al Massae », puisque les magasins font l'objet d'un litige judiciaire.

**Des directeurs d'écoles à El Kelaa des Sraghna accusés de corruption**

Selon une source bien informée, certains directeurs d'écoles primaires seront interrogés par la police judiciaire de Marrakech à la suite d'une plainte anonyme les accusant d'avoir reçu des pots-de-vin lors de l'opération « Un million de cartables ». Selon la même source, l'affaire remonte à l'année scolaire 2008-2009

lors de l'attribution des marchés relatifs à l'acquisition de cartables à un soumissionnaire de fournitures scolaires. Cette affaire a suscité des réactions indignées dans le secteur éducatif de la région de Marrakech.

21 / 12 / 2010

DIVERS

رسالة الامة La traque des fonctionnaires fantômes

Une note diffusée par le Ministère de l'éducation nationale, secteur de l'enseignement scolaire, a révélé des cas de professeurs fantômes camouflés par les

responsables de plusieurs écoles, contrairement à la réglementation, notamment celle relative à la gestion du défaut d'enseignement de certaines matières.

أخبار اليوم L'Allemagne veut priver le Maroc des crédits européens

Plusieurs pays européens, notamment l'Allemagne, ont exprimé leur indignation du fait qu'une société française a remporté le marché du train à grande vitesse (TGV) au Maroc sans être passée par la procédure d'appel d'offre international. Des députés européens allemands ont demandé que le Maroc soit privé des crédits

européens puisqu'il a accordé un marché important, d'un montant total de 2,5 milliard de dollars, à une société française, sans respecter les règles de la concurrence. En outre, certains marocains estiment que ce marché a été attribué à la France pour des raisons politiques et économiques.

21 / 12 / 2010

أخبار اليوم NibaPress Wikileaks donne une image sombre de la justice et des institutions pénitentiaires au Maroc

Wikileaks continue de publier des documents diplomatiques classés secrets : deux nouveaux documents provenant de l'ambassade américaine au Maroc qui donnent une image sombre de la situation des établissements pénitentiaires et du système judiciaire au Maroc. Le chargé d'affaires de l'ambassade des Etats-Unis à Rabat, Robert Jackson, a signalé, dans ces notes, que le secteur de la justice au Maroc se caractérise par un manque de transparence et d'intégrité. Le tribunal est utilisé parfois comme un instrument de pression politique. En plus, le manque de compétence des juges et la

dépendance de la justice sont deux facteurs qui entravent l'action du Roi et du gouvernement, ainsi que la réalisation des objectifs politiques et sociaux. Dans un autre document, Jackson a parlé des mauvaises conditions dans lesquelles vivent les prisonniers marocains, entassés dans des cellules comme des sardines en boîte. Le chargé d'affaires américain a également souligné que le nombre des prisonniers a augmenté durant ces dernières années alors qu'aucune nouvelle prison n'a été construite.

المغربية Le CCDH a reçu 3885 plaintes en 2009

Le Conseil consultatif des droits de l'homme (CCDH) a reçu durant l'année 2009 un total de 3885 plaintes relatives à l'exercice de certaines libertés. C'est de Casablanca que provient le plus grand nombre de plaignants (977 personnes), suivie par Azilal (537) et Rabat (265). Les villes de Salé et Meknès occupent la quatrième position (230 personnes chacune), suivies par Errachidia (160), Kénitra (128), et Marrakech (127). Le CCDH précise, dans son rapport annuel sur la situation

des droits de l'homme au Maroc et le bilan des activités du conseil au titre de l'année 2009, présenté lundi dernier à Rabat, que la nature des plaintes reçues concerne les domaines de la justice, de l'administration publique, des prisons, confirmant ainsi les défis relatifs aux chantiers ouverts au Maroc, notamment ceux relatifs à la réforme de la justice et de l'administration publique.

23/12 /2010

DIVERS



La lutte contre la corruption requiert un engagement sociétal fondé sur la concertation (Abouddar)

La lutte contre la corruption requiert un engagement sociétal fondé sur la concertation, la mobilisation et l'adhésion de tous, a indiqué, mercredi à Salé, le président de l'Instance centrale de prévention de la corruption, M. Abdeslam Abouddar. Ce dernier a souligné, lors d'une rencontre sur la lutte contre la corruption organisée à Salé, que pour faire face à ce phénomène, il s'avère nécessaire de renforcer l'Etat de droit, de consacrer le principe d'égalité, de favoriser le développement des investissements et de consolider les valeurs de transpa-

rence sur tous les plans. Il a, d'autre part, mis l'accent sur les efforts déployés par le Maroc en matière de lutte contre la corruption, puisque la moralisation de la vie publique et la lutte contre la corruption sont érigées en priorités. Pour faire face à la corruption, le Maroc a développé son arsenal juridique et renforcé les mécanismes de sanction et de prévention, à travers la consécration du principe d'interpellation dans la gestion publique, a-t-il ajouté.



Scandale à Kénitra dans lequel est impliquée l'épouse d'un parlementaire

Le quotidien « Al Massae » a reçu des documents qui révèlent que l'épouse d'un député de l'Union constitutionnelle (UC), recrutée il y a dix huit mois, bénéficie d'un salaire mensuel alors qu'elle n'a jamais rejoint son travail. Cette fonctionnaire occupe un poste de

technicienne. L'affaire a provoqué des réactions au sein de la commune. Une conseillère communale a demandé l'ouverture d'une enquête sur ce sujet lors d'une réunion du conseil en présence du caïd de la région.



Des parlementaires accusent Abbas El Fassi d'entraver le travail de l'ICPC

Le parlementaire Mohammed Deidei, membre du Groupe fédéral de l'unité et de la démocratie (FDT) à la chambre des conseillers, a déclaré que le premier ministre, Abbas El Fassi, n'a pas donné les moyens financiers et humains nécessaires à l'accomplissement des tâches de l'Instance centrale de prévention de la corruption (ICPC), bien qu'il ait reçu des demandes à ce sujet. L'instance n'a pas pu payer le loyer de ce mois, et elle

n'a pas pu, non plus, recruter les personnes qualifiées pour atteindre les objectifs pour lesquels elle a été créée. Le parlementaire a demandé au premier ministre d'appliquer la déclaration gouvernementale concernant la lutte contre la corruption et la moralisation de la vie publique, en soulignant que la crédibilité du discours gouvernemental dépend de l'activation et la consolidation de l'action de l'ICPC.



La commune de Fnideq épinglée par la Cour régionale des comptes

Une commission de la Cour régionale des comptes a révélé plusieurs irrégularités dans les comptes de la commune urbaine de Fnideq, une mauvaise gestion du budget et la dilapidation des deniers publics. Des sources bien informées affirment que de hauts responsa-

bles qui entretiennent des liens politiques avec le président du conseil communal, sont intervenus pour suspendre l'opération d'audit de la Cour régionale des comptes.

24 / 12 / 2010



Affaire de détournement de fioul : confirmation de l'acquittement d'une personne et réduction en appel des peines prononcées à l'encontre de 35 autres

La Chambre criminelle (2ème degré) chargée des crimes économiques et financiers à l'annexe de la Cour d'Appel de Salé a décidé, mercredi soir, de confirmer l'acquittement d'une personne et de réduire les peines prononcées en premier ressort à l'encontre de 35 autres, poursuivies dans l'affaire de détournement de près de 10.000 tonnes de fioul. La même juridiction a, par ailleurs, confirmé l'acquittement d'un accusé dans

cette affaire. Les accusés étaient jugés pour association de malfaiteurs, détournement de deniers publics, abus de confiance et utilisation de bons falsifiés. Les 36 personnes poursuivies dans le cadre de cette affaire ont été arrêtées en mars 2009, à la suite d'une plainte déposée par l'Office National de l'Electricité (ONE) qui avait relevé des irrégularités concernant 10.000 tonnes de fioul.

L'IGAT en visite au conseil communal de Kénitra

Avant-hier une commission de l'Inspection générale de l'administration territoriale (IGAT) s'est rendue à Kénitra pour enquêter sur plusieurs dossiers de détournement de deniers publics qui ont permis à des responsables de s'enrichir rapidement grâce au silence de l'ancienne municipalité. Selon une source digne de foi, les inspecteurs de l'IGAT ont entendu Omar Lar-

kou, chef de la division fiscale, dont les documents feront l'objet d'un prochain audit. La même source affirme que la commission de l'IGAT mènera un audit dans toutes les divisions de la commune pour examiner les irrégularités révélées par divers rapports.

20 /12 /2010



Câbles de Wikileaks sur la corruption en Algérie : le rôle « politique » du DRS

Reprenant des déclarations de diplomates américains en poste Alger, les dernières révélations de Wikileaks sur l'Algérie semblent confirmer l'idée que la corruption est bel et bien répandue dans le pays. Et que la lutte contre ce phénomène – encouragé par l'impunité et la paralysie de la justice – est devenue un moyen de règlement de comptes politiques entre l'entourage du président de la République et le DRS (Département de renseignement et de sécurité). Le DRS semble jouer le beau

rôle dans cette configuration faite d'intrigues de palais et de manipulations. Les dernières enquêtes sur la Sonatrach et l'autoroute Est-Ouest ont été menées par le DRS, selon la teneur des câbles de wikileaks, confirmant ainsi les écrits publiés par la presse. Les diplomates y décèlent une crise au sommet entre Abdelaziz Bouteflika, au pouvoir depuis 1999, et les patrons du DRS mais n'en trouvent pas la cause.

22 /12 /2010



Feghouli, Meziane et des cadres impliqués dans des marchés douteux. Un autre scandale de corruption éclabousse Sonatrach

Une nouvelle affaire Sonatrach a éclaté à Oran. Une enquête ouverte par le tribunal d'Arzew a amené, lundi dernier, le procureur de la République, après une journée d'interrogatoires, à mettre sous mandat de dépôt l'ex-P-DG par intérim de Sonatrach, A. Feghouli, ainsi que le directeur général de la société franco-algérienne Essafir et certains cadres des deux entreprises. Mohamed Meziane, l'ex-P-DG de Sonatrach, entendu égale-

ment dans cette nouvelle affaire, a été, quant à lui, maintenu sous contrôle judiciaire, décidé, rappelons-le, par le parquet d'Alger dans une affaire similaire où il est poursuivi, avec une quinzaine de personnes, pour association de malfaiteurs, blanchiment d'argent, passation de marchés contraire à la réglementation en vigueur, corruption, trafic d'influence, détournement et dilapidation des deniers public.

LE FIGARO Inde : manifestation contre la corruption

Répondant à un appel de l'opposition indienne, près de 20.000 personnes ont manifesté mercredi dans les rues de New Delhi afin de protester contre la hausse des prix et la corruption. La coalition du Premier ministre Manmohan Singh se trouve dans une situation délicate depuis plusieurs semaines en raison d'un vaste scandale de corruption présumée, auquel certains de ses membres auraient pris part. Parallèlement, la hausse su-

bite des prix des denrées alimentaires a suscité la colère de nombreux Indiens. Invités à se mobiliser par la principale formation d'opposition indienne, le Bharatiya Janata Party (BJP), les manifestants ont défilé dans les rues de New Delhi en chantant des slogans accusant le gouvernement d'être inefficace dans sa lutte contre la corruption.

Communiqué du Conseil National de Transparency Maroc

Le Conseil National de Transparency Maroc s'est réuni le 21 Décembre 2010 dans ses locaux, à l'heure où aurait dû s'y tenir la cérémonie de remise des prix de l'intégrité, interdite pour la troisième fois.

Institué cette année, le prix de l'Intégrité vise à distinguer les initiatives remarquables et les bonnes pratiques en matière de lutte contre la corruption. Quatre personnalités reconnues de la société civile en constituent le jury. Au terme de leurs délibérations, le prix pour l'année 2010 a été attribué à M. Chakib El Khyari, pour son courage à dénoncer la passivité complice des autorités locales face à un trafic de drogue qui ne se cache plus. De plus, les instances dirigeantes de Transparency Maroc ont décidé de rendre hommage à Maître Abderrahim Berrada par l'attribution d'un prix spécial, en reconnaissance de sa probité, de son courage et de son engagement pour le respect du Droit. (Voir communiqué sur le site : www.transparencymaroc.ma)

La cérémonie de remise des prix n'a pas pu avoir lieu comme prévu dans le cadre de la célébration de la journée internationale contre la corruption, en raison du refus de la direction à la Bibliothèque Nationale du Royaume du Maroc qui aurait reçu une injonction en ce sens, en raison du dérangement ressenti par « les responsables de l'Etat ».

L'organisation d'une seconde cérémonie, le mardi 21 décembre à l'Hôtel Tour Hassan a été suspendue par la direction de cet établissement à « l'obtention d'une autorisation des autorités locales » alors que la salle avait été retenue deux jours plus tôt sans condition. Pour leur part, les services de la wilaya ont refusé d'enregistrer la demande qui leur a été présentée à cette fin sous prétexte qu'elle devait leur parvenir 48 heures avant la date de la manifestation.

Le transfert de celle-ci aux locaux de l'association qui a été décidé à la suite de ces obstructions successives a donné lieu, de son côté, au déplacement de plusieurs responsables dont deux qui se sont présentés comme étant le « le Pacha » et « le Caïd », pour signifier que les autorités locales s'opposaient à la tenue de cette réunion qu'ils qualifiaient de publique non déclarée.

Si la loi répute publique « toute assemblée temporaire mais concertée, ouverte au public », une cérémonie qui se tient sur invitation nominative dans un local privé par une association ne relève pas de cette qualification. Une telle interprétation invaliderait non seulement la pratique courante observée par Transparency Maroc mais aussi celles de milliers d'associations qui investissent le champ de la promotion de la citoyenneté.

Loin d'exprimer un réel souci de respect du Droit, l'attitude de l'administration couvre bel et bien une décision politique dont le caractère abusif est patent. Elle constitue une ingérence indue dans les décisions d'une organisation légalement constituée (qui plus est reconnue d'utilité publique) et une atteinte caractérisée aux libertés d'association et de réunion.

Suite du communiqué du Conseil National de Transparency Maroc

Transparency Maroc, qui s'est heurtée au cours des premières années de sa constitution à des abus de pouvoir similaires considère que le respect des libertés publiques est un préalable pour la mobilisation des citoyens en faveur de l'Etat de droit et de la promotion de l'intégrité. Elle ne peut en conséquence que dénoncer l'excès de pouvoir matérialisé par les mesures visant à empêcher l'association de conduire librement ses actions dans la légalité, et notamment à mettre à l'honneur publiquement les personnes de son choix.

Le harcèlement dont a été l'objet Transparency Maroc est grave non seulement parce qu'il lui occasionne un préjudice considérable, mais aussi parce qu'il affecte lourdement la crédibilité de l'engagement des pouvoirs publics à renforcer l'Etat de droit, à soutenir la société civile et à lutter contre la corruption.

Transparency Maroc renouvelle l'expression de sa détermination à exercer pleinement ses droits sans ingérence administrative ou politique indue, et annonce qu'elle n'a pas renoncé à tenir la cérémonie de remise des prix qu'elle organisera publiquement dans un proche avenir, en présence de ses invités et de tous ceux qui souhaitent manifester leur attachement aux libertés fondamentales et leur engagement pour l'édification du Système National d'Intégrité .

**Le Conseil National
Rabat le 23/12/2010**

Contact :

TRANSPARENCY MAROC

**Observatoire de la Corruption
Résidence Kays, Immeuble D,
Rue Oum Errabiaa, App 14, Agdal
Rabat**

Tél : +212 5 37 77 80 01

+212 5 37 68 62 63

Fax : +212 5 37 68 36 82

E-mail : observatoire@transparencymaroc.ma

Site : www.transparencymaroc.ma